



LE CALENDRIER

Horaires d'allumage des bougies & Entrées et sorties de fêtes

Heure limite pour manger le 'Hametz ▶ Lundi 25 Mars

Kinshasa R.D.C. - 10:03 Pointe-Noire, Congo - 10:17 Abuja, Nigeria - 10:34 Lagos, Nigeria - 10:51
Accra, Ghana - 10:05 Malabo, Guinée Équatoriale - 10:29 Windhoek, Namibie - 9:57

Heure limite pour brûler le 'Hametz ▶ Lundi 25 Mars

Kinshasa R.D.C. - 11:04 Pointe-Noire, Congo - 11:17 Abuja, Nigeria - 11:35 Lagos, Nigeria - 11:51
Accra, Ghana - 11:06 Malabo, Guinée Équatoriale - 11:30 Windhoek, Namibie - 10:57

Entrée de la fête | Allumage des bougies¹² ▶ Lundi 25 Mars

Kinshasa R.D.C. - 17:49 Pointe-Noire, Congo - 18:02 Abuja, Nigeria - 18:22 Lagos, Nigeria - 18:38
Accra, Ghana - 17:52 Malabo, Guinée Équatoriale - 18:16 Windhoek, Namibie - 17:39

Allumage des bougies^{*12} ▶ Mardi 26 Mars

^{*après l'heure indiquée}

Kinshasa R.D.C. - 18:37 Pointe-Noire, Congo - 18:51 Abuja, Nigeria - 19:12 Lagos, Nigeria - 19:27
Accra, Ghana - 18:41 Malabo, Guinée Équatoriale - 17:05 Windhoek, Namibie - 18:30

Sortie des premières fêtes ▶ Mercredi 27 Mars

Kinshasa R.D.C. - 18:37 Pointe-Noire, Congo - 18:51 Abuja, Nigeria - 19:12 Lagos, Nigeria - 19:27
Accra, Ghana - 18:41 Malabo, Guinée Équatoriale - 17:05 Windhoek, Namibie - 18:29

Chabbat | Allumage des bougies³ ▶ Vendredi 29 Mars

E = Entrée - F = Fin

Kinshasa R.D.C. - E 17:47 - F 18:37 Pointe-Noire, Congo - E 18:01 - F 18:50 Abuja, Nigeria - E 18:22 - F 19:12 Lagos, Nigeria - E 18:38 - F 19:27
Accra, Ghana - E 17:52 - F 18:42 Malabo, Guinée Équatoriale - E 18:15 - F 19:05 Windhoek, Namibie - E 17:35 - F 18:27

Deuxièmes fêtes | Allumage des bougies¹ ▶ Dimanche 31 Mars

Kinshasa R.D.C. - 17:46 Pointe-Noire, Congo - 18:00 Abuja, Nigeria - 18:22 Lagos, Nigeria - 18:37
Accra, Ghana - 17:51 Malabo, Guinée Équatoriale - 18:15 Windhoek, Namibie - 17:34

Allumage des bougies^{*1} ▶ Lundi 1 Avril

^{*après l'heure indiquée}

Kinshasa R.D.C. - 18:34 Pointe-Noire, Congo - 18:48 Abuja, Nigeria - 19:11 Lagos, Nigeria - 19:26
Accra, Ghana - 18:40 Malabo, Guinée Équatoriale - 19:04 Windhoek, Namibie - 18:24

Fin de Pessa'h ▶ Mardi 2 Avril

Kinshasa R.D.C. - 18:34 Pointe-Noire, Congo - 18:48 Abuja, Nigeria - 19:11 Lagos, Nigeria - 19:26
Accra, Ghana - 18:40 Malabo, Guinée Équatoriale - 19:04 Windhoek, Namibie - 18:24

Les bénédiction...

1. BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÉLÈ'H HAOLAM ACHÈR KIDECHANOU BEMITSVOTAV VETSIVANOU LEHADLIK NÈR CHÈL YOM TOV
2. BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÉLÈ'H HAOLAM CHÉHÉ'HÉYANOU VEKIYEMANOU VEHIGUIANOU LIZMANE HAZÉ
3. BAROU'H ATA ADO-NAÏ ELO-HÉNOU MÉLÈ'H HAOLAM ACHÈR KIDECHANOU BEMITSVOTAV VETSIVANOU LEHADLIK NÈR CHÈL CHABBAT KODECH

“Chabad of Central Africa
vous souhaite une bonne fête de Pessa'h”

ב"ה

vosre guide de Pessa'h

5773 - 2013



CHABAD-LUBAVITCH OF CENTRAL AFRICA

251, Avenue de la Mission - Kinshasa, R.D.Congo
Tél: +243 822 804 912 - Fax: +1 212-504-2621
Rabbi Shlomo Bentolila - Mail: chabadafrica@gmail.com

WWW.JEWISHAFRICA.COM



Pessa'h : la fête de notre libération...

Liberté: un mot largement employé ces derniers trois siècles et répété à l'envi.

Manifestations, protestations dans les rues, sit-in, révolutions, guerres... Toutes ces initiatives qui ont conduit à l'indépendance de peuples, de minorités ethniques, de classes sociales, de groupes politiques et de libres penseurs menacés et opprimés, seront à tout jamais inscrites dans nos livres d'histoire.

Il y a de cela trois mille ans, une toute petite nation, les enfants de Jacob, notre patriarche bien-aimé, furent soumis pendant deux-cent-dix ans à un impitoyable esclavage fait de cruauté et de dur labeur et furent sauvés par le Tout-Puissant à l'époque de Pessa'h, comme le relate notre Sainte Torah. Toutefois, chaque année au mois de Nissan, nous nous demandons comment rendre les Séders de Pessa'h des cérémonies remplies de sens.

Aujourd'hui, vivre la liberté à l'époque d'internet et de la haute technologie où tout est facilement accessible en appuyant simplement sur une touche, peut paraître une question peu pertinente et dépourvue d'une quelconque importance ou intérêt. Cependant, nos Sages nous enjoignent : « A chaque génération l'homme est obligé de se considérer comme étant lui-même sorti d'Egypte ».

En effet, tout en vivant dans le monde libre où l'on se bat pour l'égalité, les droits de l'homme, l'éradication des violences et de la pauvreté dans le monde, l'être humain demeure spirituellement limité par ses acquis. La vraie liberté ne s'acquiert que par le dépassement de soi. L'homme fut créé à l'image de Dieu et notre tâche consiste à nous battre pour Lui ressembler le plus possible en faisant jaillir l'élément divin de notre être et en donnant la possibilité à notre âme d'illuminer notre corps, notre vie et notre environnement. C'est à ce moment là que le juif reliera la Terre au Ciel, le corps à l'âme et atteindra l'objectif pour lequel il a été créé.

La Pâque juive a quatre noms : « fête de Pessa'h », « fête des Azymes », « fête du Printemps » et le « Temps de notre Libération ». Mais c'est avec le premier nom, et cela n'est pas un hasard, que nous désignons le plus souvent cette date importante de notre calendrier. Pessa'h signifie « saut ». Saisissons le vrai sens de ce mot et relevons le défi de sauter, en bondissant en dehors de nos limites; transcendons ce qui nous empêche d'être nous-mêmes; asseyons-nous à la table du Séder où les Matzote et tous les autres mets et symboles sont posés et, enfin, revivons toutes les étapes qui nous menèrent à la délivrance et qui nous mèneront à présent la Rédemption finale, la Vraie Liberté.

*'Hag Pessa'h Cacher Véssaméa'h
Rav Shlomo Bentolila.*

Un message du Rabbi de Loubavitch

'Hamets et Matsa : le combat éternel

La fête de Pessa'h est celle de notre libération d'Egypte. Après 210 ans d'exil et une servitude cruelle en Egypte, les Hébreux sont enfin libérés. Conduit par Moïse, le peuple juif sort alors du pays « la tête haute », se dirigeant vers le mont Sinaï ou D.ieu va lui donner la Torah. C'est son acte de naissance en tant que peuple.

Une des lois essentielles de Pessa'h est l'élimination du 'Hamets, c'est-à-dire de tout produit contenant des céréales ayant pu lever ou étant entré en contact avec elles. La Torah interdit sa consommation et aussi d'en posséder. Quelle est la raison profonde de cette ferme prohibition ?

Le 'Hamets est une pâte qui lève et qui gonfle essentiellement d'air. Inversement, la Matsa, seule permise à Pessa'h, ne lève pas ; c'est même sa définition première. Ces caractéristiques matérielles représentent des notions spirituelles précieuses. L'enflure du 'Hamets est le symbole de l'orgueil, qui conduit l'homme à se « gonfler » de sa propre importance.

La Matsa qui reste plate est le signe du choix inverse : l'effacement de soi, de son ego devant la volonté Divine. Cela ne signifie pas que la Matsa conduit à une existence sans volonté ni capacité d'action. La Torah le souligne quand elle enseigne que les Juifs sortirent d'Egypte « la main haute ». Cette attitude n'implique pas le détachement d'avec D.ieu mais, à l'inverse, le lien renforcé.

Ce combat-là est permanent. Car faire passer sa personne avant tout revient profondément à s'idolâtrer soi-même, à oublier le lien avec D.ieu. Savoir remettre l'essentiel à sa vraie place – la première – c'est, à l'exemple de la Matsa, manifester la conscience que D.ieu, notre Créateur, nous indique le chemin de vie qu'il faut suivre.



*Pessah signifie "Pâque".
C'est la saison de la libération,
quand on passe au-dessus
de tous ces obstacles à
notre liberté intérieure
personnelle. À Pessa'h,
nous donnons à nos âmes
une chance de s'exprimer.*

- Le Rabbi

Préparation à la fête...

Définition du 'Hamets

La fête de Pessa'h se caractérise par une triple interdiction concernant le 'Hamets: le consommer, en profiter et en posséder. Le 'Hamets est un terme désignant tout aliment ou boisson ou tout autre produit fait à partir de blé, d'orge, de seigle, d'avoine, d'épeautre ou de leurs dérivés, ayant FERMENTÉ, même si le produit n'en contient qu'une quantité très faible.

La Matsa

Au lieu du 'Hamets, nous mangeons de la Matsa: un pain plat qui n'a pas levé. C'est une mitsva de consommer de la Matsa les deux soirs du Seder. Les jours suivants, la consommation de Matsa est facultative. Mais la consommation du 'Hamets reste interdite pendant huit jours.

VENTE DU 'HAMETS...

Qu'est-ce que la vente du 'Hamets?

Etant interdit de posséder du 'Hamets à Pessa'h, il est nécessaire de le vendre à un non-Juif, de même que les ustensiles 'Hamets (qui n'ont pas été cachérisés pour Pessa'h). Tout aura été rangé dans les placards. Ces endroits seront maintenant fermés à clé ou avec un adhésif et loués au non-juif, lors de la vente du 'Hamets. Les modalités étant complexes, elles ne peuvent être exécutées que par un Rabbín, qui, au nom de celui qui lui en délègue le pouvoir, vend le 'Hamets, le matin précédant Pessa'h et le rachète la nuit suivant la fête.

Pessa'h

lois & coutumes...

Recherche du 'Hamets

Après s'être assuré d'avoir vendu le 'Hamets par l'acte de vente et avoir nettoyé méticuleusement toute la maison, de sorte qu'en disparaissent toutes les miettes et les restes de nourriture, on recherchera le 'Hamets, cette année le **Dimanche 24 Mars 2013 au soir.**

Avant de commencer ce rite, il est de coutume de placer, dans différents endroits de la maison, dix petits morceaux de 'Hamets enveloppés dans du papier. Puis l'on récite la bénédiction suivante :

« Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou Mélékh Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Al Biour 'Hamets »

« Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné la destruction du 'Hamets. »

Ensuite, à la lueur d'une bougie, on recherchera le 'Hamets dans chaque pièce y compris la cave, le grenier, le garage, la voiture, etc., etc. et également dans son local professionnel.

Lorsque cette recherche est terminée, on récite la formule suivante :

“Que tout 'Hamets, qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance, soit considéré comme inexistant et sans valeur, comme la poussière de la terre. ”

« Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi Puis l'on placera en lieu sûr le sac en papier contenant tout le 'Hamets que l'on aura trouvé pendant la recherche, afin qu'il ne se répande pas.

Brûler le 'Hamets...

Le matin avant Pessa'h (cette année Lundi 25 Mars 2013), le 'Hamets peut être consommé jusqu'à 10h03 (heure de Kinshasa). Après cela, nous brûlons, avant 11h04 (heure de Kinshasa), tout le 'Hamets qui a été trouvé durant la recherche, ainsi que celui qui n'a pas été vendu au non-juif.

Après que le 'hamets ait brûlé, nous prononçons la déclaration suivante :

“Que tout 'Hamets, qui se trouve en ma possession, que j'ai vu ou que je n'ai pas vu, que j'ai aperçu ou n'ai pas aperçu, que j'ai détruit ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance, soit considéré comme inexistant et sans valeur, comme la poussière de la terre.”



Vente de 'Hamets

Acte de vente du 'Hamets

Je soussigné
Résidant au
Commune
Ville
Pays

Donne le plein pouvoir au Rabbin S. Bentolila afin qu'il procède à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

Et partout où il ce trouve. Et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets, établi par le Rabbin S. Bentolila.

Date:

Signature:



L'événement central de Pessa'h est le Seder, célébré les deux premiers soirs de la fête. Le Seder est un repas de fête familial, jalonné de rites et de traditions.

La Préparation du Séder

Cette année, on préparera les éléments du plateau du Séder (comme expliqué ci-dessous), lundi 29 mars au soir. Pour le second Seder, on dressera la table et on préparera le repas après la fin du premier jour de Yom Tov. On consultera les heures exactes dans le calendrier de Pessa'h.

On mettra trois Matsot l'une sur l'autre et on les recouvrira d'un napperon sur lequel on aura disposé les aliments suivants :

- 1. ZROA :** Un morceau de viande rôtie, habituellement un cou de poulet
- 2. BETSA :** Un œuf dur
- 3. MAROR :** Des herbes amères, en général on utilise du raifort et de la laitue
- 4. 'HAROSSET :** Une pâte faite de noix, de poires et de pommes.
- 5. KARPAS :** On peut utiliser de l'oignon ou de la pomme de terre
- 6. MAROR :** Des herbes amères (raifort et laitue)



Pour avoir accompli comme il se doit la Mitsva du Sédèr, il faut avoir au minimum :

- **Mangé :** 30g de matsa en étant accoudé du côté gauche (sur un coussin ou sur le dossier d'une chaise) et 19g de maror (raifort et laitue) en moins de 4 minutes.
- **Bu :** les 4 coupes de vin ou de jus de raisin, en étant accoudé du côté gauche. Chaque coupe doit contenir un minimum de 8,6 centilitres. En outre, il convient d'en boire la majeure partie.

